

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 23 novembre 2009

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du  
*17 novembre 2009.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -  
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - M. Paul BRON -  
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -  
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - Mme Hélène VINCENT -  
M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF -  
Mme Aline BLANC-TAILLEUR - M. Pascal GARCIA - Mme Christine CRIFO -  
M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT -  
Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET  
- Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE -  
Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -  
Mme Ariane SIMIAND - Mme Gisèle TAVEL - M. Jacques THIAM - M. Henri BAILE -  
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI -  
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -  
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Claire NEPI donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H20 à 00H10  
M. Bernard BETTO donne pouvoir à Mme Ariane SIMIAND de 17H20 à 00H10.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

**Le procès verbal du Conseil municipal du 26 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010 (sans vote) :**

Intervention(s) : M. SAFAR, Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, M. DE SANS NICOLAS, Mme HANFF, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, Mme BERANGER, Mme MODELSKI, M. VOIR, M. DJELLAL, M. ROUX, M. le Maire.

**RAPPORT D'ACTIVITES CCAS 2008 (sans vote) :**

Intervention(s) : M. NOBLECOURT, M. KUNTZ, Mme MONERY, M. ROUX, M. SAFAR, M. MOTTE, M. le Maire.

**DELIBERATION N° 1 - (A 017) - URBANISME AMENAGEMENT - "Cœur de Ville - Cœur d'Agglo" - Réaménagement des quais de l'Isère - Opération d'aménagement - Bilan sectoriel de la concertation préalable au titre des articles L300-2 c et R300-1 alinéa 2 et 3 du Code de l'urbanisme - Désignation du Maître d'œuvre.**

Intervention(s): M. CHIRON, M. le Maire.

Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole à Michel BESSON, co-président du Conseil Consultatif du Secteur 2, Jean PERRIN, Président de l'Union de Quartier Saint Laurent, Jean Paul BASSALIER, et Jean Pierre GAMBOTTI membres du CCS2.

Reprise de séance.

Intervention(s) : M. le Maire, M. CHIRON, M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND, Mme MODELSKI, Mme BLANC-TAILLEUR, M. PILAUD.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte du bilan de la concertation ci-annexé, portant sur les hypothèses d'aménagement des quais de l'Isère proposées par les trois équipes mandatées dans le cadre des marchés définition ;
- de poursuivre la concertation pour la définition des différentes phases du projet d'aménagement ;
- d'attribuer à l'équipe Atelier des Paysages le marché 09A040 et par conséquent d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le dit marché pour un montant global et forfaitaire de 506.829 € HT (tranche ferme) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des soutiens financiers auprès des co-financeurs potentiels pour la réalisation du projet.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" – Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 2 - (A 024) - DEPLACEMENTS - Réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Grenoble - Convention d'engagement et de financement des études de faisabilité.**

Intervention(s): M. CHIRON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes-Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise, la Ville de Grenoble, la SNCF et Réseau Ferré de France relative au financement des études de faisabilité du pôle d'échanges de Grenoble, selon le projet annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 3 - (A 022) - URBANISME REHABILITATION - Opération Programmée d'Amélioration Thermique et Energétique des Bâtiments (OPATB) des Grands Boulevards - Bilan d'opération.

Intervention(s): M. SIEBERT, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acter le bilan de l'opération ;
- de valider l'organisation d'un évènement festif sur les Grands Boulevards permettant d'échanger avec les habitants sur les résultats de cette opération.

**Délibération : Adoptée.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 4 - (A 015) - URBANISME REHABILITATION - Politique de Développement durable de la ville de Grenoble. Lancement de la Campagne isolation. Adoption d'un Programme d'intérêt général (PIG) énergie transitoire.

Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de lancer la Campagne isolation sur le territoire de la ville de Grenoble par un programme d'intérêt général (PIG) énergie transitoire;
- de s'inscrire dans le dispositif Campagne Isolation proposé par la Communauté d'agglomération et dans le cadre opérationnel final qui sera mis en place en 2010;
- de se fixer comme objectif global (sur 4 ans) de faire réhabiliter 60 copropriétés (soit 1800 logements) au minimum, et de permettre le développement d'une offre locative accessible,
- de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le PIG énergie transitoire avec Grenoble Alpes Métropole et l'Anah;
- de solliciter toutes les participations nécessaires à cette opération auprès de Grenoble Alpes Métropole, de l'Anah et des autres financeurs concernés ;
- de désigner Mme Monique VUAILLAT membre titulaire Ville de Grenoble de la Commission d'attribution des aides provisoire de l'opération, et M. Stéphane SIEBERT comme membre suppléant,
- de lancer sa communication de proximité sur son territoire, en articulation avec la communication globale de l'opération portée à l'échelle Métro,
- de lancer la consultation en vue de la sélection d'un opérateur qui aura en charge le suivi-animation du PIG énergie transitoire.

**Délibération : Adoptée.**

**Vote séparé :**

- sur la désignation de Mme VUAILLAT et M. SIEBERT respectivement membres titulaire et suppléant Ville de Grenoble de la Commission d'attribution des aides provisoires de l'opération . Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" – Pour : le reste.
- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (A 008) - ENVIRONNEMENT - Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise : signature de la charte d'engagement des partenaires 2009 - 2014  
Intervention(s): M. SIEBERT, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme BOILEAU.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter la nouvelle charte d'engagement des partenaires 2009-2014 du Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la fiche d'engagement de la Ville de Grenoble dans le cadre de cette nouvelle charte

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 6 - (A 007) - ENVIRONNEMENT - Promotion du bois dans la commande publique - signature de la charte régionale.  
Intervention(s): M. GRASSET.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le premier volet "Promotion du bois" de la Charte des collectivités locales pour l'intégration de clauses sociales et environnementales dans la commande publique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 7 - (A 019) - ENVIRONNEMENT - Création de la Réserve Naturelle Régionale du Drac aval - Demande de classement de parcelles cadastrales appartenant à la ville de Grenoble - Modification de l'annexe A, parcelles ville de Grenoble.  
Intervention(s): M. GRASSET.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de modifier la liste des parcelles située en annexe A.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 8 - (A 020) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Régularisation foncière rue Adrien Ricard : acquisition de deux parcelles à l'Association Syndicale Libre Le Calliope et classement dans le domaine public routier communal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir à titre gratuit auprès de l'Association Syndicale Libre Le Calliope deux parcelles à détacher de la parcelle cadastrée section IM n° 46, pour une contenance totale d'environ 143 m², conformément au plan foncier ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération et notamment l'acte authentique ;
- de prendre en charge l'intégralité des frais liés à l'établissement de l'acte authentique et des procédures foncières ;
- d'incorporer ces deux parcelles préalablement acquises au domaine public routier communal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 9 - (A 025) - URBANISME AMENAGEMENT - Quartier Teisseire -  
Autorisation de signature d'une convention financière entre la Ville de Grenoble et Actis, pour l'aménagement des abords de la nouvelle bibliothèque Teisseire-Malherbe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention ci-annexée de co-financement des abords de la bibliothèque et de l'opération de logement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de financement.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 10 - (A 023) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation de la demande de désaffectation du stade Argouges auprès de la Région Rhône-Alpes - Modification de la délibération du 21 mai 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à la Région Rhône-Alpes de saisir le Préfet afin d'obtenir la désaffectation en deux temps (tènement en totalité sauf emprise piscine au 1er trimestre 2010, emprise piscine juin 2012) à l'usage de l'enseignement du second degré, d'un tènement d'environ 24.510 m², à détacher de la parcelle cadastrée DW 2, conformément au plan foncier joint :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour un droit de passage temporaire pendant le chantier de réhabilitation et éventuellement une occupation temporaire du plateau sportif pendant ce même chantier.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 11 - (A 026) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention entre la ville de Grenoble et l'Association des Résidences Reynières et Bévière pour Personnes Agées - Modalités de prise en charge financière par la Ville des travaux de dépollution du tènement, situé 1 rue Bévière, donné à bail à construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et l'ARRBPA afin de régler le coût des travaux de dépollution d'un montant de 111 624,98 euros hors taxes auquel s'ajoute la TVA, soit un montant total de 133 503,48 euros TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole annexé à la présente délibération et tout document relatif à cette affaire.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme HANFF, M. LAERON.

DELIBERATION N° 12 - (A 006) - REGIES MUNICIPALES - Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2008.

Intervention(s): M. GRASSET, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au rapport annuel de l'exercice 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

**Délibération : Adoptée.**

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" – Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (B 004) - LOGEMENT - Aide de la Ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par ACTIS

Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées entre la Ville de Grenoble et ACTIS concernant les opérations sus-visées et précisant les modalités de versement des participations ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

- de verser à ACTIS une participation de :

26 000 € l'opération située 11 avenue Rhin et Danube

53 000 € à l'opération située 19 rue Blanche Monier

80 000 € pour la réhabilitation du 2 à 8 rue Paul Cocat

100 000 € pour l'opération de résidentialisation du groupe "Les Troubadours".

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 14 - (B 008) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par la Société Dauphinoise pour l'Habitat

Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

- de verser à la Société Dauphinoise pour l'Habitat une participation de :

14 000 € pour la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux située 30/40 galerie de l'Arlequin

106 087 € pour la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux située 89 rue Saint Laurent

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 15 - (B 009) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par PLURALIS  
Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. CHAMUSSY.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de verser à PLURALIS une participation de  
5 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration du 5 rue Bayard  
130 000 € pour la réalisation des 26 logements locatifs sociaux de Bois d'Artas.

**Vote séparé :**

- sur l'opération 5 rue Bayard, approbation de la convention et versement d'une participation Ville :

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" – Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (B 014) - LOGEMENT - Soutien à l'association UN TOIT POUR TOUS - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention cadre 2009  
Intervention(s): Mme VUAILLAT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention cadre ci-annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de verser à l'association "Un Toit Pour Tous" une subvention de 15 000 € au titre de son fonctionnement et de 7 500 € au titre de son projet de communication sur le dispositif LOCA++.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 17 - (B 005) - LOGEMENT - Opérations d'acquisition-amélioration de logements diffus réalisées par la SAS "Un Toit Pour Tous Développement" 82 et 134 rue de Stalingrad, 28 rue Prosper Mérimée  
Intervention(s): Mme VUAILLAT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la S.A.S. "Un Toit pour Tous Développement" ladite convention et tous documents relatifs à ces dossiers ;
- de verser à la S.A.S. "Un Toit pour Tous Développement" une participation d'un montant total de 10 188 € pour les opérations de réalisation de logements sociaux telles qu'énumérées ci-dessus.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 18 - (B 015) - LOGEMENT - Etude de définition d'un nouvel accueil inter-bailleurs de la demande de logement social à Grenoble - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention financière

Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation de la Ville de Grenoble à ce projet innovant d'accueil des demandeurs de logement ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention stratégique et financière afférente au déroulement d'une étude et d'un accompagnement externe pour les bailleurs et la Ville, pour préparer la phase de mise en oeuvre du projet, à partir de l'automne 2010.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (B 017) - SANTE PUBLIQUE - Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'Association de GEstion des Centres de SAnTé ( A.GE.C.SA.)

Intervention(s): M. VOIR, Mme GIROD DE L' AIN, M. ROUX, M. NOBLECOURT.

Un amendement est présenté par M. VOIR. Celui-ci est adopté. Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société Civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville et l' A.GE.C.SA.;

-d'attribuer une subvention de fonctionnement à l' A.GE.C.SA., pour l'année 2010, à 712000 €.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. GEMMANI, Mme GIROD DE L' AIN, M. NOBLECOURT, M.VOIR.

DELIBERATION N° 20 - (B 021) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la ville de Grenoble et le "Mouvement français pour le planning familial, association départementale de l'Isère".

Intervention(s): Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement à l'association d'une subvention de fonctionnement de 25 000 euros au titre de l'année 2009;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (B 020) - POLITIQUE DE LA VILLE - Subventions de la Ville de Grenoble aux associations au titre de l'année 2009.

Un amendement est présenté par M. MOTTE. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs passée entre la ville de Grenoble et l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné (MCAGD);
- d'accorder les subventions suivantes :
  - MCAGD pour un montant de 8 000 €,
  - Maison des Habitants pour un montant total de 2 700 €,
  - Fabrique des Petites Utopies pour un montant de 4 000 €,
  - Le Plateau pour un montant total de 3 000 €,
  - MJC Prémol pour un montant de 1 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants correspondants.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MASSON, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme VINCENT, Mme BARACETTI.

DELIBERATION N° 22 - (B 022) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale et L'Association Aide aux Personnes Par Une Intervention (AAPPUI).

Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. NOBLECOURT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association Aide aux Personnes Par Une Intervention;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 30 000 euros à l'Association Aide aux Personnes Par Une Intervention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 23 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Organisation des marchés de Noël 2009

Intervention(s): Mme BERANGER, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées, d'une part avec l'Office du Tourisme de Grenoble relative à l'organisation du Marché de Noël 2009, et d'autre part, avec l'association Grenoble Equitable, relative à l'organisation du Marché de Noël Equitable 2009,
- d'approuver la création du Marché de Noël place Grenette du 1er décembre 2009 au 24 décembre et la fixation des tarifs des droits de place pour les chalets, comme suit :
  - tarifs des droits de place pour les chalets :
    - 3 100 € pour un chalet de 6 m<sup>2</sup>

- 3 400 € pour un chalet de 8 m<sup>2</sup>
- 3 500 € pour un chalet de 8 m<sup>2</sup> avec double ouverture

- mise en place d'un système de chèque de caution pour les artisans locataires des chalets fixé à 180 €.

- fourniture par chaque artisan, locataire d'un chalet d'un chèque d'acompte fixé à :
  - 960 € pour un chalet de 6 m<sup>2</sup>
  - 1 020 € pour un chalet de 8 m<sup>2</sup>
  - 1 050 € pour un chalet de 8 m<sup>2</sup> avec double ouverture

**Délibération : Adoptée.**

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 24 - (D 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition du droit au bail de monsieur Yves SOUCHAUD 8 rue Ampère à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant de l'indemnité d'éviction au profit de monsieur Yves SOUCHAUD comprenant l'indemnité de perte de droit au bail et l'indemnité de réemploi à la somme de 75 000 € ;
- d'accorder à monsieur Yves SOUCHAUD son maintien dans les lieux à titre gratuit pour la période du 1er septembre 2009 au 31 décembre 2009 en compensation des frais de déménagement et de perte de chiffre d'affaires liés au transfert d'activité ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 25 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Ecole supérieure d'art de Grenoble - Réforme de l'enseignement supérieur en arts plastiques : protocole d'accord cadre en vue de la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle avec l'école régionale des beaux arts de Valence.

Intervention(s): Mme BARACETTI, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le schéma d'enseignement supérieur en arts plastiques commun à l'école régionale des beaux arts de Valence (ERBA) et à l'école supérieure d'art de Grenoble (ésaG) précisé en annexe 1 ;
- d'approuver les termes du protocole d'accord entre la ville de Grenoble et celle de Valence en vue de la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) réunissant l'ERBA et l'ésaG et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer (annexe 2);
- de désigner des représentants de la ville de Grenoble au comité stratégique de pilotage pour le suivi de ce protocole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements de l'Etat pour la phase d'étude de préfiguration de l'E.P.C.C. ;

- de solliciter l'Etat pour accompagner par une subvention aussi élevée que possible les investissements nécessaires à la remise à niveau des équipements et des établissements d'enseignements supérieurs en arts plastiques concernés;
- de prendre acte des principales recommandations de l'étude menée par la région Rhône-Alpes, confiée à l' ADERA.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Délibération relative à la signature de conventions ou d'avenants à des conventions avec les associations oeuvrant dans le cadre de la politique culturelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de ratifier les termes de la convention d'objectifs et de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association CREARC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les institutions, les avenants financiers (tableau annexé), précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme BARACETTI, Mme VINCENT.

DELIBERATION N° 27 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention avec l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) relative au "plan régional de sauvegarde de la presse d'information générale".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la contribution financière de la ville pour 3 811 € au titre de l'année 2009 et pour un montant au plus identique pour 2010,
- de ratifier à compter du 1er janvier 2009 les termes de l'avenant n° 1 à intervenir entre la Ville et l'ARALD, relatif au "plan régional de sauvegarde de la presse d'information générale, programme du département de l'Isère",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 joint en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 28 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition gratuite de locaux de l'ancien musée de peinture à l'association EX-LIBRIS Dauphiné pour l'organisation du 14ème salon du livre de régionalisme alpin.  
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. PILAUD.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien Musée de peinture (Bibliothèque, salle Matisse) à l'association Ex Libris Dauphiné pour l'organisation du 18ème Salon du livre de régionalisme alpin dont le thème cette année est "Le

tourisme dans les Alpes".

- de mettre gratuitement à la disposition de l'Association Ex Libris les locaux de l'Ancien Musée de Peinture du 16 au 23 novembre 2009.
- d'autoriser de façon dérogatoire l'association à percevoir un droit d'entrée fixé à 3 € par visiteur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 29 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Adoption de la convention cadre 2009-2010-2011 entre la ville de Grenoble, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et l'association "La FORGE".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre 2009-2010-2011 entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la ville de Grenoble et l'association "La FORGE",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les partenaires cités, la convention cadre ci-jointe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - demande de subvention à l'Etat pour l'achat de matériel de conservation préventive des collections patrimoniales de la bibliothèque d'étude et d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'État une subvention pour l'année 2009 d'un montant de 2 755 € pour acheter divers matériels de conservation préventive d'un montant total de 3 500 €, destinés aux collections patrimoniales de la bibliothèque d'étude.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 31 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et la Réunion des Musées Nationaux pour le dépôt-vente du catalogue de l'exposition "Gaston Chaissac" du 31 octobre 2009 au 31 janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et la Réunion des Musées Nationaux pour le dépôt-vente de l'exposition "Gaston Chaissac" du 31 octobre 2009 au 31 janvier 2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 32 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Plan de récolement décennal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de récolement décennal, annexé ci-joint, établi pour le musée de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 023) - EDUCATION - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel -avenants financiers pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, M. NOBLECOURT, Mme NEPI, Mme NECIB, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme DRUHLON, Mme JOSSERAND, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, M. VOIR, M. BRON, Mme PLET, Mme TAVEL, Mme PERRIER.

DELIBERATION N° 34 - (C 020) - EDUCATION - Renouvellement des conventions entre la ville de Grenoble et les associations socioculturelles pour les années 2010-2012.

Intervention(s): M. BRON, Mme VINCENT, Mme CADOUX, M. BERTRAND, Mme TAVEL, Mme NECIB, M. BACHIR-CHERIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec effet au 1er janvier 2010 une convention d'objectifs avec chaque association socioculturelle, jointes en annexe,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux y afférentes.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, M. NOBLECOURT, Mme PERRIER.

DELIBERATION N° 35 - (C 027) - EDUCATION - conventions financières 2009 conclues entre la ville de Grenoble et les associations culturelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver pour l'exercice 2009 les termes des conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations suivantes : Espace 600 - Ligue de l'enseignement de l'Isère - Centre audiovisuel de Grenoble. Ces conventions prévoient l'attribution des subventions suivantes : 2450 euros pour Espace 600, 2900 euros pour la Ligue de l'enseignement de l'Isère et 1400 euros pour le Centre Audiovisuel de Grenoble.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée.

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mesdames BARACETTI et VINCENT.

DELIBERATION N° 36 - (C 022) - EDUCATION - Convention d'objectifs entre la ville de Grenoble et l' Association Enfantine.

Intervention(s): Mme DESLATTES, Mme CADOUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs ci-annexée.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 37 - (C 021) - EDUCATION - Fête de l'Enfance les 27 et 28 novembre 2009 : Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association FRANCAS 38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir la fête de l'Enfance organisée par l'association départementale des FRANCAS 38 les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2009,

- de mettre à disposition gratuitement le matériel nécessaire à la bonne organisation de la manifestation : mobilier, matériel technique, plantes vertes,

- d'adopter les dispositions de la convention de partenariat, ci-joint, entre la ville de Grenoble et l'association départementale des FRANCAS 38,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention avec l'association départementale des FRANCAS 38.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 010) - PETITE ENFANCE - Convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble pour la mise en oeuvre d'une expérimentation de structure passerelle.

Intervention(s): Mme DESLATTES, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et la CAF,
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 4 PC - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 39 - (C 012) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement d'une Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS) de la Commune d'Eybens accueillant des enfants grenoblois - Année scolaire 2008/2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune d'Eybens, fixant la participation de la ville de Grenoble au fonctionnement de cette CLIS à 1 081,00 € au titre de l'élève grenoblois qui y a été scolarisé durant l'année scolaire 2008/2009

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 40 - (C 003) - SPORT - Conventions générales avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme DRUHLON, Mme. NEPI, Mme DESLATTES.

DELIBERATION N° 41 - (C 026) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2010 - SASP Grenoble Métropole Hockey 38 (GMH 38)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à la SASP Grenoble Métropole Hockey 38, sur crédits budgétaires 2010 et au titre de la saison 2009-2010, une première subvention d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention 2009, soit 252 700 €.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

COMMUNICATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES METRO 2008 (sans vote) :

Intervention(s) : Mme FIORASO, M. KUNTZ.

DELIBERATION N° 42 - (E 008) - INTERCOMMUNALITE - Demande d'adhésion de la commune de Venon à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, modification du périmètre et des statuts de la communauté d'agglomération

Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de Venon à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole ainsi que sur la modification des statuts de la communauté d'agglomération rendue nécessaire pour élargir son périmètre.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 43 - (E 001) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 09 Novembre 2009, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 10 Novembre 2009, |
| - Solidarité   | 10 Novembre 2009, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines               | 12 Novembre 2009, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 12 Novembre 2009, |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Article :65738 (chapitre 65)

**COMMISSION Solidarité**

ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	2 000,00
TOTAL ARTICLE	2 000,00

Article :6574 (chapitre 65)

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

CITOYEN EN HERBE	1 500,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MIXTE	36,00
COOP SCOL JEAN RACINE MIXTE	1 200,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	3 000,00
COMPAGNIE THEATRALE MUH - AVIS AUX INTERESSES	3 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	6 000,00
HADRA	2 400,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	1 700,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	1 320,00
OPERA POUR TOUS	10 000,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 000,00
ADIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	10 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	14 872,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	1 400,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	4 300,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	10 060,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	4 843,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	6 500,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	4 500,00
ENFANTINE	15 400,00
ESPACE VIE ETUDIANTE - EVE	6 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	2 450,00
FEDERATION REGIONALE DES MJC EN RHONE-ALPES	174 464,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	2 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	1 400,00
LE PLATEAU	6 649,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	2 900,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE/ALCM	6 095,00
MAISON DES HABITANTS	8 842,00
ME BACHELARD	12 100,00
ME CLOS D'OR	10 650,00
ME PREMOL	7 730,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	7 638,00
ME VILLENEUVE	5 352,00
MJC ALLOBROGES	4 690,00
MJC ANATOLE FRANCE	5 357,00
MJC EAUX CLAIRES	10 154,00
MJC LUCIE AUBRAC	2 190,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	4 375,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	11 419,00
MJC PARMENTIER	10 342,00

MJC PREMOL	6 850,00
MJC VILLENEUVE	1 932,00
MPT SAINT LAURENT	3 180,00
OSMOSE ASSOCIATION	5 600,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	5 000,00
RUE(S) DE L'ENFANCE - UNION LOCALE DES MAISONS DE L'ENFANCE	7 908,00
AVIRON GRENOBLOIS	10 500,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	2 000,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	500,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUC ASPTT	4 000,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBAL	500,00
GUC ATHLETISME	1 750,00
LE PLATEAU	5 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	4 000,00
UNION DES PECHEURS ISERE	800,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	1 500,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	3 300,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	750,00
ASSIL	438,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	500,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 500,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	300,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	400,00
TEAM ISERE MONTAGNE	1 500,00
TETRAKTYS - COOPERATION DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS	4 800,00

#### COMMISSION Solidarité

PLANNING FAMILIAL (MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE )	25 000,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	5 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	4 000,00
LE PLATEAU	3 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	3 000,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	8 000,00
MAISON DES HABITANTS	2 700,00
MJC PREMOL	1 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	3 000,00
UNION DE QUARTIER ALLIES - ALPINS	800,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	500,00
UNION DE QUARTIER CENTRE GARES	2 000,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE (UHQM)	1 500,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	10 000,00
MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	5 000,00
PACT AGIR POUR L'HABITAT	6 500,00
UN TOIT POUR TOUS - SERVICE POUR L'HABITAT	22 500,00
AAPPUI/AIDE AUX PERSONNES PAR UNE INTERVENTION	30 000,00
ATD QUART-MONDE GRENOBLE	2 000,00
CENTRE DE PREVENTION DES ALPES	3 000,00
LEV TOV	400,00

**COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable**

AGENCE LOCALE ENERGIE	66 300,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	1 095,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	569,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	1 100,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	510,00
COOP SCOL MENON PRIMAIRE	455,00

**COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.**

MEMORIAL DE LA SHOAH	10 000,00
----------------------	-----------

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 000,00
FORUM SANTE GRENOBLE	500,00
MAISON DES INITIATIVES	1 000,00
OFFICE DE LUTTE CONTRE LE CANCER (ODLC)	2 000,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	2 500,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	450,00
ACONIT/ASS POUR 1 CONSERVATOIRE DE L'INFORMATIQUE & TELEM.	2 000,00
FEDERATION SYNDICATS DE BOULANGERIE ET PATISSERIE DE L'ISERE	2 000,00
GRENOBLE EQUITABLE	4 000,00
GROUPEMENT POUR RECHERCHE SUR ECHANGEURS THERMIQUES - GRETH	1 500,00
LA SOUPAPE	10 000,00
LE FOURNIL	2 000,00
LES JARDINS DE LA SOLIDARITE	3 000,00
PROMESS	300,00
FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE GRENOBLE	4 350,00

TOTAL ARTICLE 737 865,00

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE - CDDP	90,00
IUFM - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES	53,00
AFRO-CULTURES	148,20
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	3 674,20
LE PLATEAU	265,70
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE/ALCM	546,48
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	11 698,40

**COMMISSION Solidarité**

ALFRED'S/LIBRE & FAM. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	397,50
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	546,48
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	362,10
FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS MOSQUEES DE L'ISERE	2 008,90
GROUPEMENT DES INFIRMIERES DE LA SANTÉ AU TRAVAIL	544,00
HOSPITALIERE DAUPHINOISE SAINT MARTIN (ASSOC.)	659,70
SOS RACISME GRENOBLE	1 330,70
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	1 026,50
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	226,50

**COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.**

CONSISTORIALE JUIVE DE GRENOBLE	140,10
---------------------------------	--------

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	280,00
------------------------------	--------

TOTAL ARTICLE	23 998,46
---------------	-----------

TOTAL BUDGET	763 863,46
--------------	------------

Conclusions adoptées

Pour extrait conforme,

Adoptée

Pour le Maire,

Affichée le

L'Adjoint délégué,

DELIBERATION N° 44 - (E 024) - FINANCES - Opération Bastille - Versement d'une subvention d'équipement à l'EPIC Régie du Téléphérique de Grenoble  
Intervention(s): M. KUNTZ, M. LACHCAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'équipement à l'EPIC Régie Téléphérique de Grenoble, d'un montant de 125 000 €, pour lui permettre de financer des prestations exceptionnelles, dont :
- 35 000 € pour l'accessibilité automatisé aux cabines du téléphérique,
- 40 000 € pour l'enfouissement, en place Haxo, des réseaux du cavalier casematé,
- 50 000 € pour le remplacement de la poulie de retour du Téléphérique.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 1 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (M. LACHCAR) + 1 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (M. SABRI) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (E 016) - FINANCES - Décision modificative n° 3 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 3 du Budget Principal qui s'équilibre à :
  - en fonctionnement à 70 168 euros
  - en investissement à 4 731 267 euros

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (E 004) - FINANCES - Admission en non valeur de produits irrécouvrables des années antérieures

Intervention(s): M. SAFAR, Mme BOILEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 729 054,40 euros.
- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 47 - (E 011) - FINANCES - Garanties d'emprunts - OPAC 38/Foyer Lucie Pellat à Montbonnot-Saint-Martin - INNOVIA/ZAC Presqu'île à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que l'OPAC 38 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 69.600,00 €, représentant 60 % de l'emprunt d'un montant total de 116.000,00 €.
- Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.  
Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- d'autoriser la Ville à garantir les emprunts sus-indiqués, que la SEM INNOVIA se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 1.280.000 €, représentant 80 % de l'emprunt d'un montant total de 1.600.000 € et auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 8.200.000 €, représentant 80 % de l'emprunt d'un montant total de 10.250.000 €.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- qu'au cas où l'OPAC 38 et/ou la SEM INNOVIA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitteraient pas des sommes dues par eux aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'ils auraient encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en leur lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec l'OPAC 38 et la SEM INNOVIA les conventions précisant les termes de ces garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre les établissements prêteurs et ces organismes.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 48 - (E 020) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer le marché : 09A253 - 09A208 - 09A361 - 09A362 - 09A363 - 09A364 - 09A356 - 09A357.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 49 - (E 021) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 06A362 - 06A363 - 06A364 - 06A367 - 06A368 - 06A369 - 06A370 - 06A371 ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 50 - (E 023) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grade : détermination des taux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer, pour l'année 2010, un taux de promotion grade par grade, suivant le tableau joint en annexe, à partir duquel sera défini le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un de ces grades d'avancement.**

**Délibération : Adoptée.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 51 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 52 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Modification du tableau annexé à la délibération du 30 octobre 1958 fixant la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'inscrire l'emploi de directeur général adjoint chargé de l'administration générale et des relations extérieures sur la liste des emplois bénéficiant d'une concession de logement par utilité de service ;**

**- que cette concession aura lieu moyennant une redevance de 50 % de la valeur locative brut de la taxe d'habitation telle que fixée par les services fiscaux, chauffage et fluides étant à la charge de l'occupant.**

**Délibération : Adoptée.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 53 - (E 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 54 - (E 018) - CIMETIERES - Actualisation des tarifs à compter du 1er janvier 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2010, à savoir :
- place de 15 ans (une seule inhumation) : 213,00 euros
- place de 15 ans (deux inhumations) : 294,00 euros
- place de 30 ans (deux inhumations) : 594,00 euros
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1056,00 euros
- place perpétuelle (deux inhumations) : 12303,00 euros
- concession cinéraire de 30 ans (4 urnes) : 705,00 euros
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 705,00 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 11 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 43 euros

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 55 - (E 019) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Abattoirs - Avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition au Syndicat Mixte Alpes Abattage des biens et équipements nécessaires au service public de l'abattoir du Fontanil-Cornillon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition au Syndicat Mixte Alpes Abattage des biens et équipements nécessaires au service public de l'abattoir du Fontanil-Cornillon

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Groupe de travail "Politique des banlieues et quartiers populaires"**

- le 15 octobre 2009 à Paris - M. DJELLAL

**Rencontres nationales des professionnels et élus de la jeunesse**

- le 15 octobre 2009 à Vichy - MME VINCENT

**Congrès départemental des Maires de l'Isère**

- le 17 octobre 2009 à St Etienne de St Geoirs - MME BLANC TAILLEUR

**Rendez-vous avec M. Yvon DESCHAMPS, Conseiller Régional à la Culture**

- le 21 octobre 2009 à Charbonnières - MME BARACETTI

**Rendez-vous au Ministère de l'Education Nationale au titre de représentant du Réseau Français des villes éducatrices**

- le 22 octobre 2009 à Paris - M. BRON

Conseil d'Administration de l'U.N.M.L.  
- le 22 octobre 2009 à Paris - M. DJELLAL

Programme d'échange européen pour les élus locaux et régionaux  
- le 28 octobre 2009 à Lyon - M. BETTO

Rendez vous à la Fédération Française de Hockey sur glace  
- le 28 octobre 2009 à Paris - M. PILAUD

Visite partenaire du Centre Culturel du Couvent des Carmes  
- le 28 octobre 2009 à Beauvoir en Royans - MME BARACETTI

Institut Aspen France  
- du 29 au 31 octobre 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Commission finances de l'AMGVF  
- le 3 novembre 2009 à Paris - M. SAFAR

Conférence Nationale Ville durable  
- le 4 novembre 2009 à Paris - M. DE LONGEVIALLE

Assemblée Générale du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS  
- le 13 novembre 2009 à Paris - M. VOIR

Colloque "Les mariages forcés" quelles réalités ? quelles réponses ?  
- le 23 novembre 2009 à Grenoble - MME DOUTRIAUX

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 57 - (E 005) - ADMINISTRATION GENERALE - "Dégrèvement de frais de mise en fourrière"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :

- 2 dégrèvements totaux : soit la somme de cent quatre vingt cinq euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 58 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de différents organismes (Ecole privée BAYARD, CLEMENCEAU/DRIANT PRIMAIRE, UFR d'Etudes Anglophones - Université Grenoble 3).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

\* ECOLE PRIVEE BAYARD

- de désigner M. Bernard BETTO en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble auprès de l'école privée BAYARD.

\* CLEMENCEAU/ DRIANT Maternelle + primaire

- de désigner Melle Camille PLET en qualité de représentante titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'école CLEMENCEAU/DRIANT.

\* UFR d'Etudes Anglophones - Universités Grenoble 3

- de désigner M. Jean-Michel DETROYAT en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'UFR d'Etudes Anglophones.

- de désigner M. Abderrahmane DJELLAL en qualité de représentant suppléant de la ville de Grenoble au conseil d'UFR d'Etudes Anglophones.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 59 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte-rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H10**

## **ANNEXE(S)**

**Liste des avenants financiers aux conventions pluriannuelles pour l'exercice 2009**

Secteur	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la 1 <sup>ère</sup> convention	Montant de la subvention 2009
THEATRE	CREARC	Fonctionnement et projets	CONVENTION FINANCIERE DU CM DU 23/02/2009	6 000 €
PPAA	HADRA	Fonctionnement et projets	CONVENTION FINANCIERE CM DU 26/10/2009	2 400 €
PPAA	MJC MUTUALITE	Fonctionnement et projets	CONVENTION PLURIANNUELLE N° 46-C011 DU 26/02/2007	1 320 €
PPAA	CENTRE AUDIOVISUEL	Fonctionnement et projets	CONVENTION FINANCIERE DU CM DU 18/05/2009	3 000 €

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2009  
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Montant de la subvention
	Date de la convention	Validité de la convention		
Entente Athlétique Grenoble -EAG-	17-juin-2009  délibération 53-C013 du 08/06/2009	31-déc.-2009	Saison 2009-2010 - aide au démarrage au titre du haut niveau	3 000 €
			Participation d'Alexe AUVRAY (perchiste) aux Jeux Méditerranéens 2009 à Pescara - Italie du 26/06/09 au 5/07/09	1 000 €
			Montant total	<b>4 000 €</b>
Aviron Grenoblois	01-avr.-2009  délibération 41-C010 du 23/03/2009	31-déc.-2011	Saison 2009-2010 - aide au démarrage au titre du haut niveau	3 000 €
			Organisation de l'Isère EDF Trophy les 2-3 et 4/10/2009	1 500 €
			Participations d'Edouard JONVILLE / Clément ROULET-DUBONNET (seniors) & Pierre D'AGATA / Nadia GUILLY / Sara PROCHASSON (-23ans) aux Championnats du Monde de Poznan - Pologne du 23 au 30/08/2009	6 000 €
			Montant total	<b>10 500 €</b>
Association des Jeunes et Athlétiques Villeneuve	25-févr.-2009  délibération 20-C027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	<b>Programme de soutien aux pratiques socio-sportives :</b> - Séjour au Maroc dans le cadre de l'opération SOS Villages d'Enfants	3 300 €
AUESC Bajatière	27-mars-2007  délibération 46-C011 du 26/02/2007	31-déc.-2009	<b>Programme de soutien aux pratiques socio-sportives :</b> - Stage BMX	500 €
Le Plateau	25-avr.-2007  délibération 46-C011 du 26/02/2007	31-déc.-2009	Aide complémentaire exceptionnelle pour le poste d'accueil	5 000 €
ME Teisseire A.H.A.E.A.T.	25-avr.-2007  délibération 46-C011 du 26/02/2007	31-déc.-2009	<b>Programme de soutien aux pratiques socio-sportives :</b> - Prise en charge intervenant sportif	300 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL  
EXERCICE 2009**

Nom Association	Montant subventions accordées 2009 (CM octobre inclus)	CM NOVEMBRE 2009	
		Objet	Montant subvention Total
<b>SECTEUR 1</b>			
CSC CHORIER BERRIAT	128 301 €	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif été - solde 2009 1 246 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif Toussaint-Noël 1er versé 754 € FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- aide entretien d'une bibliothèque 2 300 € Soit un total de : 4 300 €	
MJC PARMENTIER	295 805 €	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif été - solde 2009 1 536 € FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- aide au fonctionnement de local artistique 8 806 € Soit un total de : 10 342 €	
<b>SECTEUR 2</b>			
CLEF- Centre Loisirs Enfance Famille	164 766 €	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif été - solde 2009 3 680 € CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique été - été été 3 500 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif Toussaint-Noël- avance 2 880 € Soit un total de : 10 060 €	
MJC ALLOBROGES	266 077 €	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif été - solde 2009 900 € CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique été 1 500 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif Toussaint-Noël 1 890 € Soit un total de : 4 290 €	
MJC MUTUALITE	140 895 €	CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique Toussaint-Noël 300 € CEJ-Volet Jeunesse- B6 spécifique été 730 € CEJ-Volet Jeunesse- B2 2 Actions pratiques artistiques 9 500 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif Toussaint-Noël 484 € FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- Subvention exceptionnelle formation agents 405 € Soit un total de : 11 419 €	
MJC SAINT LAURENT	233 641 €	CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif été solde 1 180 € Soit un total de : 3 180 €	
<b>SECTEUR 3</b>			
LE PLATEAU	248 307 €	CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique été 400 € CEJ-Volet Jeunesse- B2 1 spécifique artistique été 300 € CEJ-Volet Jeunesse- A1 quantitatif Toussaint-Noël 1er versé 849 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique Toussaint-Noël 500 € GRATUITES- prêt de matériel 265,70 € CUCS- aide culturelle secteur 3 2 800 € Soit un total de : 5 114,70 €	
MJC DACHELARD	185 356 €	CEJ-Volet Jeunesse - A1 quantitatif été 1 010 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique été 1 500 € CEJ-Volet Jeunesse- B6 spécifique environnement été 360 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif Toussaint-Noël 1er versé 1 280 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique Noël 500 € PROJET DRE- Accueil d'enfants en grande difficulté- Année 2009 1 850 € FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- Subvention exceptionnelle 3 200 € FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- aide pour l'acquisition d'une bibliothèque 2 300 € Soit un total de : 12 000 €	
MJC ANA TOLE France	188 213 €	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif été- solde 2009 1 687 € CEJ-Volet Jeunesse- spécifique été 1 600 € CEJ-Volet Jeunesse- B1 spécifique scientifique été 320 € CEJ-Volet Jeunesse- B6 spécifique environnement été 200 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif Toussaint-Noël 1er versé 850 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique Toussaint-Noël 500 € Soit un total de : 4 957 €	
MJC EAUX CLAIRES	210 847 €	CEJ-Volet Jeunesse- B2 1 spécifique artistique Noël 700 € CEJ-Volet Jeunesse - A1 quantitatif été 1 334 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique été 1 080 € CEJ-Volet Jeunesse- B2 1 spécifique artistique été 4 090 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif Toussaint-Noël 1er versé 1 720 € CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique Toussaint 1 600 € CUCS- culture 20 ans Toussaint 400 € Soit un total de : 10 154 €	

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL  
EXERCICE 2009**

Num Association	Montant subventions accordées 2009 (CM octobre inclus)	Objet	CM NOVEMBRE 2009	
			Montant subvention	Total
<b>SECTEUR 4</b>				
<b>ADESC BAJATIÈRE</b>	<b>267 551 €</b>	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Noël solde 2009 CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Noël solde 2009 CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Toussaint-Noël 2009 1er versé CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Toussaint-Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Toussaint-Noël solde PROJET DRP: Accueil d'enfants en grande difficulté 4ème trim 2009 PROJET DRP: Accueil d'enfants en grande difficulté 4ème trim 2009 Soit un total de :	2 598 € 3 500 € 3 274 € 600 € 1 500 € 1 750 € 11 122 €	
<b>ME CLOS D'OR</b>	<b>196 028 €</b>	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Noël solde 2009 CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - B6 environnement été CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Toussaint-Noël CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Toussaint-Noël Soit un total de :	2 800 € 2 500 € 650 € 3 000 € 1 200 € 10 650 €	
<b>MJC Lucie AUBIRAC</b>	<b>197 372 €</b>	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Toussaint-Noël Soit un total de :	790 € 790 €	
<b>SECTEUR 5</b>				
<b>LOISIRS ET CULTURE MALHERBE</b>	<b>202 898 €</b>	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Noël solde 2009 CEJ-Volet Jeunesse - spécifique Noël solde 2009 CEJ-Volet Jeunesse - B6 environnement CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Toussaint-Noël 1er versé CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Toussaint-Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - B6 spécifique environnement Toussaint-Noël solde GRATUITES - prêt de matériel Soit un total de :	1 091 € 300 € 900 € 2 554 € 400 € 509 € 546,48 € 6 291,48 €	
<b>ME TEISSEIRE</b>	<b>208 250 €</b>	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Noël solde 2009 CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Noël solde 2009 CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Toussaint-Noël 1er versé CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Toussaint-Noël solde PROJET DRP: Accueil d'enfants en grande difficulté 4ème trim 2009 Soit un total de :	2 016 € 1 509 € 2 072 € 700 € 1 850 € 7 638 €	
<b>MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE</b>	<b>269 965 €</b>	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Noël 2009 CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Noël solde 2009 CEJ-Volet Jeunesse - B6 spécifique Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Toussaint-Noël 1er versé Soit un total de :	1 610 € 1 750 € 120 € 895 € 4 375 €	
<b>SECTEUR 6</b>				
<b>MAISON des HABITANTS</b>	<b>275 620 €</b>	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - A3 spécifique Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - B2 artistique Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Toussaint-Noël PROJET DRP: Accueil d'enfants en grande difficulté 4ème trim 2009 Soit un total de :	3 794 € 1 100 € 560 € 1 538 € 1 850 € 8 842 €	
<b>ME PREMOL</b>	<b>223 928 €</b>	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Toussaint-Noël PROJET DRP: Accueil d'enfants en grande difficulté 4ème trim 2009 Soit un total de :	2 916 € 2 934 € 1 850 € 7 730 €	
<b>ME VILLENEUVE</b>	<b>191 856 €</b>	CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Toussaint-Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - A3 quantitatif Noël solde CEJ-Volet Jeunesse - B6 spécifique Noël solde PROJET DRP: Accueil d'enfants en grande difficulté 4ème trim 2009 Soit un total de :	1 042 € 1 460 € 1 000 € 1 850 € 5 352 €	
<b>MJC PREMOL</b>	<b>223 089 €</b>	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - aide au poste directeur Soit un total de :	6 250 € 6 250 €	
<b>MJC VILLENEUVE</b>	<b>187 880 €</b>	CEJ - A3 quantitatif Toussaint-Noël Soit un total de :	932 € 932 €	
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>				
<b>ADH/Ass. Départem. D'information &amp; d'Initiative Jeunesse</b>	<b>53 565 €</b>	INITIATIVE DÉPARTEMENTALE FONCT: Dotation exceptionnelle fond associatif Soit un total de :	10 000 € 10 000 €	
<b>FEDERATION REGIONALE des MJC EN RHONE ALPES</b>	<b>210 780 €</b>	POSTES CONTRACTUALISÉS: Subvention mensuelle de fonctionnement - solde 2009 POSTES CONTRACTUALISÉS: Accompagnement MJC Aubrignac-MJC Préalp Soit un total de :	164 464 € 10 000 € 174 464 €	
<b>TOTAL</b>			<b>332 853,18 €</b>	

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL  
EXERCICE 2009**

Nom Association	Montant subventions accordées 2009 (CM octobre inclus)	CM NOVEMBRE 2009	
		Objet	Montant subvention Total

10

*SECTEUR 2*

MJC ALLOBROGES	266 077 €	OPERATION VVV- action Toussaint	400 €	
		Soit un total de :		400 €

*SECTEUR 3*

LE PLATEAU	248 307 €	OPERATION VVV- Toussaint-Noël	1 800 €	
		Soit un total de :		1 800 €
MJC BACHELARD	185 355 €	OPERATION VVV- action Noël	100 €	
		Soit un total de :		100 €
MJC ANATOLE France	188 213 €	OPERATION VVV- action Toussaint	400 €	
		Soit un total de :		400 €

*SECTEUR 4*

AUESC BAJATIÈRE	267 551 €	OPERATION VVV- action Noël	1 150 €	
		Soit un total de :		1 150 €
MJC Lucie AUBRAC	197 371 €	OPERATION VVV- actions Toussaint-Noël	1 400 €	
		Soit un total de :		1 400 €

*SECTEUR 5*

LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	202 898 €	OPERATION VVV- action Toussaint	350 €	
		Soit un total de :		350 €

*SECTEUR 6*

MJC PREMOL	223 085 €	OPERATION VVV- actions Toussaint-Noël	600 €	
		Soit un total de :		600 €
MJC VILLENÈVE	187 880 €	OPERATION VVV- actions Toussaint-Noël	1 000 €	
		Soit un total de :		1 000 €

*AUTRES ASSOCIATIONS*

CODASE-COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	99 800 €	OPERATION VVV action jobs Toussaint Noël	4 843 €	
		Soit un total de :		4 843 €

<b>TOTAL</b>				<b>12 043 €</b>
--------------	--	--	--	-----------------

# TAUX - AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2010

Annexe à la délibération n° 50-E023

CATEGORIE C	GRADES	2010		Promus / Promouvables
		Nombre de promouvables	Propositions CAP	
Catégorie Administrative	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe (examen professionnel)	8 lauréats	8	100 %
	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	45	16	35,50 %
	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	15	2	13,3 %
	Adjoint Technique			
	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe (examen professionnel)	32 lauréats	32	100 %
	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	127	42	33 %
	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	81	25	30,86 %
	Adjoint de maîtrise principal	30	6	20 %
	Adjoint Culturelle			
	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	50 %
Catégorie Sportive	Adjoint qualifié des activités physiques et sportives			
	Adjoint Sanitaire et Sociale	1	1	100 %
	Adjoint Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> classe			
	Adjoint Police	37	12	32 %
	Adjoint de Police Municipale			
	Adjoint Chef Principal de Police Municipale	14	3	21,43 %
	Adjoint	13	2	15,38 %
	<b>TAUX - Catégorie C</b>	<b>405</b>	<b>150</b>	<b>37,03 %</b>

GRADES	2010		
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Promus / Promouvables
Animatrice Animation			
Animateur Principal			
Animateur Chef	0	0	0
Officière Police Municipale	1	0	0
Officier de Service de Police Municipale de classe supérieure			
Officier de Service de Police Municipale de classe exceptionnelle (ancienneté + examen professionnel)	3	1	33,33 %
Officier FAUX - Catégorie B	1 lauréat	0	0
<b>CATEGORIE A</b>	<b>212</b>	<b>46</b>	<b>21,70 %</b>
Officière Administrative			
Officier Principal (ancienneté + examen professionnel)			
Officier Territorial	14 (dont 3 lauréats)	2	14,28 %
Administrateur hors classe	15	1	6,66 %
Officier Technique	1	1	100 %
Officier Principal			
Officier en Chef de classe normale	37	3	8,10 %
Officier en Chef de classe exceptionnelle	32	2	6,25 %
Officier Culturelle	2	1	50 %
Officier de Patrimoine Chef			
Officier de Bibliothèques de 1ère classe	1	0	0
Officier Hors Classe	1	0	0
	37	3	8,10 %

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

<b>Département</b>	<b>Direction</b>	<b>Service</b>	<b>Poste à supprimer</b>	<b>Poste à créer</b>	<b>Avis du CTP</b>
Administration Générale et Relations Extérieures	Ressources Juridiques	Questure	Rédacteur	Adjoint administratif	Favorable
Economie Insertion & Relations Internationales	Economie Insertion	Initiatives Emploi	Rédacteur	Attaché	Favorable

N°	NATURE	TITULAIRES	OBJET	MONTANT
	<b>FOURNITURES</b>			
0F262		NETRAM 69007 LYON	Achats d'accessoires informatiques (mémoires, disque dur, claviers, souris...)	Marché fractionné à bons de commande pour un montant minimum de 4 000 € HT et un montant maximum de 30 000 € HT.
0F348		FRANCE ILLUMINATIONS 57150CREUTZWALD	Acquisition de motifs, accessoires, et matériels divers pour les illuminations de fin d'année. Lot 1 : projet d'illumination de matériel pour l'avenue Alsace Lorraine.	Marché à bons de commande, avec bordereau de prix unitaires pour un montant maximum de 29 000 € HT.
0F350		BLACHERE ILLUMINATION SAS 84400 AVIGNON	Acquisition de motifs, accessoires, et matériels divers pour les illuminations de fin d'année. Lot 3 : acquisition de matériel d'illumination – produits divers.	Marché fractionné à bons de commande, avec bordereau de prix unitaires pour un montant maximum de 35 000 € HT.
0F385		MUSIC PLUS 38320 EYBENS	Achat de matériels de son.	Marché fractionné à bons de commandes pour un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT.
	<b>TRAVAUX</b>			
0A333		ETRA SARL 38140 RIVES	Travaux de mise en conformité – Maison de Quartier Le Patio Lot 1 : sciage- maçonnerie	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 10 910 € HT.

**DECISIONS EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

19A334	<b>SOCIÉTÉ NOUVELLE SERALU 38220 VIZILLE</b>	Travaux de mise en conformité – Maison de Quartier Le Patio Lot 2 : métallerie – menuiserie aluminium	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 25 106 € HT.
19A337	<b>EURO CONFORT MAINTENANCE 38100 GRENOBLE</b>	Travaux de mise en conformité – Maison de Quartier Le Patio Lot 5 : peinture – revêtement de sol	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 17 000 € HT comprenant une offre de base de 16 000 € HT et une option de 1 000 € HT.
19A338	<b>J.B.M SARL 38130 ECHIROLLES</b>	Travaux de mise en conformité – Maison de Quartier Le Patio Lot 6 : électricité	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 17 425, 52 € HT.
19A340	<b>PEREZ NETTOYAGE MULTISERVICES SARL 38507 VOIRON CEDEX</b>	Travaux de mise en conformité – Maison de Quartier Le Patio Lot 8 : nettoyage	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 1 852, 50 € HT.
19A308	<b>TOUTENVERT SAS 38160 CHATTE</b>	Réalisation de nouvelles voiries au niveau de la rue du 140 RIA dans le quartier Jouhaux. Lot 2 : plantations	Marché passé sur bordereau de prix unitaires, avec un détail quantitatif estimatif d'un montant de 46 443, 60 € HT.
19A307	<b>TOUTENVERT SAS 38160 CHATTE</b>	Réalisation de nouvelles voiries au niveau de la rue du 140 RIA dans le quartier Jouhaux. Lot 1 : tous travaux hors plantations	Marché passé sur bordereau de prix unitaires sans minimum ni maximum, avec un détail quantitatif estimatif d'un montant de 353 945, 59 € HT.
19A417	<b>LAMBDA ISOLATION 38180 SEYSSINS</b>	Cloisons, plafond et isolation – Aménagement des locaux de l'Antenne Centre Ville 1 bis place de Gordes.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 17 332, 55 € HT.
19A255	<b>VSU 13160 CHATEAURENARD CEDEX</b>	Rénovation du système de contrôle d'accès du village olympique de la ville de Grenoble.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 49 625, 64 € HT.

19A359		<b>INFO RHÔNE – ALPES AUVERGNE 38420 DOMÈNE</b>	Stade Bachelard : suppression des transformateurs PCB. Lot unique : électricité.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant total de 82 463, 01 € HT comprenant une tranche ferme de 22 800, 16 € HT, une tranche conditionnelle de 16 473, 64 € HT, une option 1 de 1 425, 46 € HT et une option 2 de 42 763, 75 € HT.
19T397		<b>ISÈRE CLEAN 38320 POISAT</b>	Sécurisation du passage entre les buttes de l'arrêt de tram Arlequin.	Marché passé sur bordereau de prix unitaires, pour un montant estimé de 15 735 € HT.
	<b>SERVICES</b>			
19S240		<b>Société BERENICE 75002 PARIS</b>	Mission d'étude et d'assistance pour la redynamisation du commerce sur la Zone Franche Urbaine Villeneuve Village Olympique et Vigny-Musset	Marché fractionné à bons de commande sans minimum ni maximum, pour un montant estimé à 32 300 HT.
19A166		<b>DESAUTEL 38400 SAINT MARTIN D'HÈRES</b>	Maintenance, fourniture et installation d'extincteurs pour la ville de Grenoble.	Marché fractionné à bons de commande passé sur bordereaux de prix unitaires pour un montant minimum de 15 000 € HT et un montant maximum de 90 000 € HT.
19S428		<b>ALYCESOFRECO 69003 LYON</b>	Consultation pour la réalisation de comptages directionnels en carrefour.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 2 400 € HT.
19S429		<b>AXIMUM RHÔNE-ALPES 69100 VILLEURBANNE</b>	Consultation pour la réalisation de comptages automatiques.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 6 460 € HT.

19S430		ITEC ÉTUDES 94120 FONTENAY SOUS BOIS	Consultation pour l'enquête de comptages piétons et vélos.	Marché à prix global et forfaitaire passé pour un montant de 809 800 € HT.
	PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
19P274		THEMERIS 38 000 GRENOBLE	Évaluation qualitative d'une expérimentation sur la prise en charge pluridisciplinaire précoce des enfants obèses à travers la réalisation d'une enquête auprès des familles concernées.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 14 150, 40 € HT.
19P275		C.H.U GRENOBLE 38043 GRENOBLE CEDEX9	Évaluation qualitative d'une expérimentation sur la prise en charge pluridisciplinaire précoce des enfants obèses baptisée G.R.I.P.O.P.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 37 500 € HT.
19S434		MARIANNE PERRON 38000 GRENOBLE	Mise en œuvre de séances d'éducation à la santé dans le domaine de l'alimentation dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative.	Marché fractionné à bons de commande sans minimum ni maximum passé pour un montant de 30 € TTC / séance d'une heure d'intervention.
19S435		VIRGINIE GRANDJEAN- CECCON 38000 GRENOBLE	Conseil et expertise dans le domaine de la nutrition, dans le cadre de la mise en place d'un Plan Local d'Action Santé Publique.	Marché fractionné à bons de commande sans minimum ni maximum passé pour un montant de 30 € TTC / séance d'une heure d'intervention.
19P293		CTR Collectivités Territoriales Ressources 92213 SAINT CLOUD CEDEX	Optimisation des dépenses liées aux charges sociales de la ville de Grenoble.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant maximum de 89 000 € HT.
19P400		PACT DE L'ISÈRE 38025 GRENOBLE CEDEX 1	OPAH Copropriété "4 Claude Debussy" – Mission de suivi - animation	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 58 666 € HT.

0P285		<p style="text-align: center;"><b>ALTHING</b> <b>75012 PARIS</b></p>	<p>Marché d'étude et de sécurité publique pour l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain du Polygone Scientifique.</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 26 400 € HT.</p>
-------	--	--	--	---

**DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

09-4094	Arrêté (15/10/2009)		La Ville se constitue partie civile au titre de l'incendie, le 7 juin 2009, du gymnase la piste, sis 71 galerie de l'Arlequin.	
09-4193	Arrêté (20/10/2009)	Me FIAT	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de M. Frédéric LABAEYE, lequel occupe un appartement sis 16, place Saint Bruno.	
09-4490	Arrêté (29/10/2009)	Mc FESSLER	En cas de suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression dont ont été victimes le 19/09/2009, dans l'exercice de leurs fonctions, Mme VASSEUR et M. VIRONNE, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation de leur préjudice.	

**DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Avenant au bail commercial du 30/06/1994 (07/10/2009)	SCN YAZ CAFE 101, galerie de l'Arlequin Grenoble	Le montant du loyer annuel HT et hors charges est maintenu à 1 200 € pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2010.	
	Convention d'occupation temporaire et précaire (24/09/2009)	Société ZEPHYRIN 609 chemin des Mariniers 38340 Voreppe	La Ville met à disposition du preneur, à titre précaire, un terrain d'environ 800 m <sup>2</sup> , situé rue des Alliés sur la parcelle cadastrée section EO n°62. Durée : un an à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2009, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 2 ans.	Indemnité d'occupation annuelle : 2 400 €

	Bail dérogatoire	M. Joachim LEONARDON 5 rue Jules Ferry 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 13,55 m <sup>2</sup> situé au sein de la Pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : du 16/10/2009 au 30/04/2010.	Redevance mensuelle : 117 € HT et hors charges
--	------------------	---	---	---

**DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :**

09-4500	Arrêté 02/11/2009		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien sis, 22 rue Guynemct.	Prix : 200 000 €
---------	----------------------	--	--	---------------------